

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 20 septembre 2018
Date d'affichage 26 septembre 2018
Nombre de conseillers
en exercice 29
présents 19 (+ 8 procurations)
votants 27

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20181002-DEL_18_09_26_18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2018
Publication : 02/10/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT

Le VINGT-SIX SEPTEMBRE à Vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Etaient présents : Mr Didier REVEAU, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, Mr Philippe GALLAND, Mr Daniel GUEDET, Mr Jacky TACHEAU, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Sylvie SEQUIERA, Mr Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mr Michel DIEDERICH, Mr Gérard GUESNE, Mr Michel ARBOUYS, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, Mr Thierry PERRE, Mr Claude DROUET, Mme Sylvie FAVRET.

Excusés : Mr Jean THOREAU (Pouvoir donné à Pascale LEVEQUE), Mr Gaétan THOMAS (Pouvoir donné à Jacky TACHEAU), Mme Camille MORIN-BURRE (Pouvoir donné à Josette JACOB), Mr Thierry BODIN (Pouvoir donné à Philippe GALLAND), Mme Virginie ARZUL-MORICEAU (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Mme Hélène LORIOU (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), Mme Dominique BURLOT (Pouvoir donné à Daniel GUEDET), Mr Quentin GUTIERRES (Pouvoir donné à Didier REVEAU).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Nicolas CHABLE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE – MISE AUX NORMES DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLICS (ERP) : FONDS DE CONCOURS 2018

Monsieur le Maire précise que dans le cadre des travaux de mise aux normes des établissements recevant du public, une subvention au titre des fonds de concours 2018 peut être attribuée à la commune, par la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise.

Ce fonds de concours correspond au type « accessibilité », le montant susceptible d'être octroyé est de 12 500 €.

Cette mise aux normes des ERP nécessite des travaux dont le montant prévisionnel s'élève à 162 000 € HT.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil de Communauté prise le 12/07/2018 et relative aux attributions 2018 des fonds de concours.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres votants (27 Pour – 0 contre – 0 abstention),

PREND ACTE de la délibération du Conseil Communautaire du 12/07/2018 relative aux fonds de concours.

SOLLICITE pour le type « accessibilité » un fonds de concours de 12 500 €.

APPROUVE le plan de financement suivant :

Dépenses -		Recettes +	
➤ Montant prévisionnel	162 000.00€ HT	➤ CCHS : Fonds de concours	12 500.00€ HT
		Autofinancement Communal	149 500.00€ HT
	<hr/> 162 000.00€ HT		<hr/> 162 000.00€ HT

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints,

- Dans le cadre de l'ADAP, à lancer des travaux à hauteur de 162 000 € HT
- A effectuer toutes démarches visant au bon déroulement de l'opération.

Pour Copie Conforme,
Le Maire
Didier REVEAU